

L'Anses en actions

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Mots croisés

Roger Genet et Benoît Vallet

2021 en chiffres

Au cœur de nos missions

Nos actions en 2021

Organisation de l'Anses

Glossaire

Nos champs d'activités

Depuis 2010, l'Anses apporte les repères scientifiques nécessaires pour protéger notre santé contre les risques liés à l'alimentation, l'environnement et le travail, ou qui affectent la santé des animaux et des plantes.

Agence d'expertise scientifique, elle surveille et évalue ces risques sanitaires, auxquels elle consacre aussi des activités de recherche. Elle contribue à faire progresser les connaissances scientifiques en appui aux décideurs publics, y compris en cas de crise sanitaire.

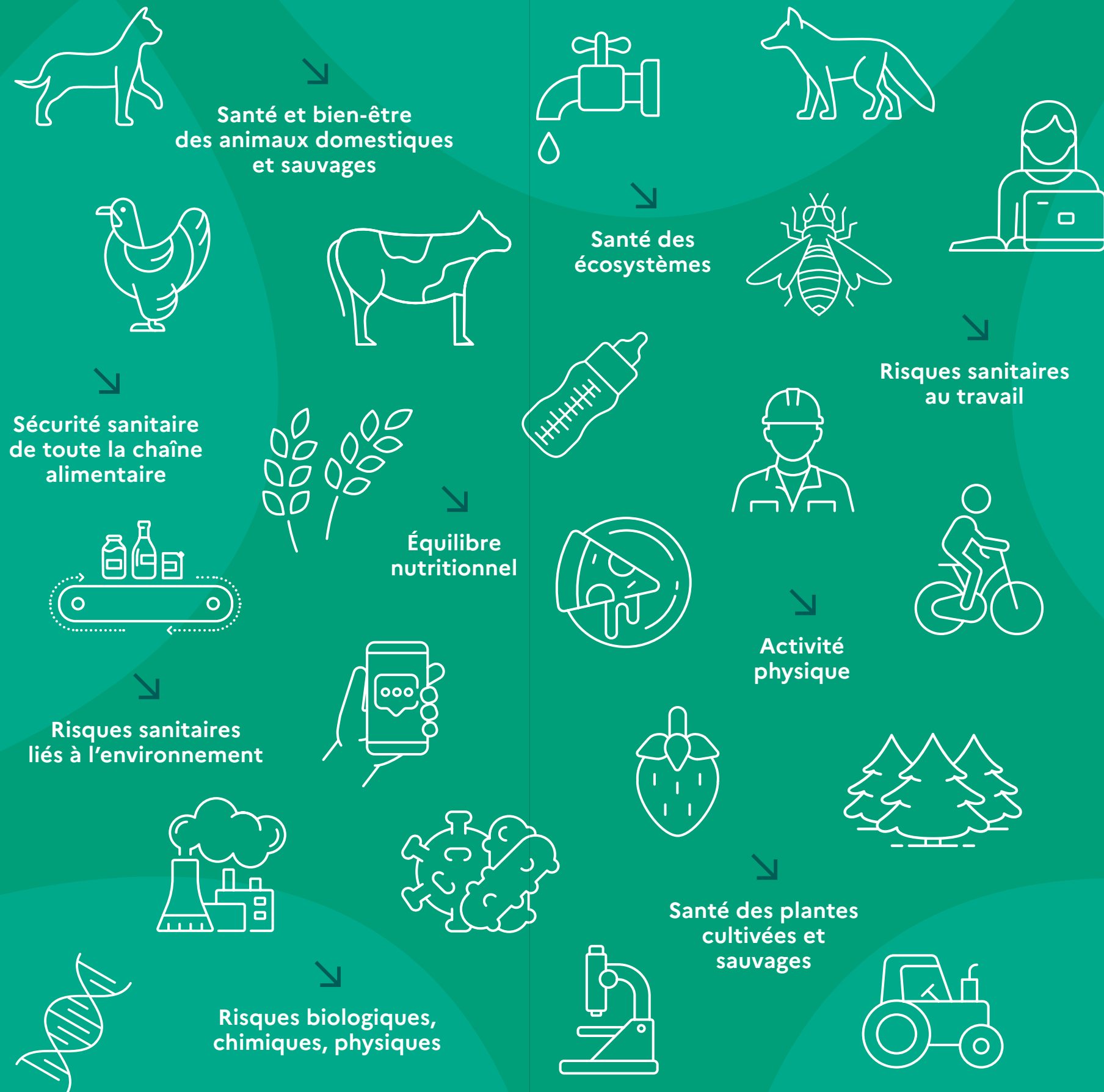
Établissement public à caractère administratif, l'Anses est sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.

« La science d'un monde plus sûr, plus sain pour tous, au service d'une seule santé. »

1 400
agents

16 sites
et 9 laboratoires
implantés en France
dont l'outre-mer

Un budget annuel
d'environ
145 M€



Depuis 2010, l'Anses apporte les repères scientifiques nécessaires pour protéger notre santé contre les risques liés à l'alimentation, l'environnement et le travail, ou qui affectent la santé des animaux et des plantes.

Agence d'expertise scientifique, elle surveille et évalue ces risques sanitaires, auxquels elle consacre aussi des activités de recherche. Elle contribue à faire progresser les connaissances scientifiques en appui aux décideurs publics, y compris en cas de crise sanitaire.

Établissement public à caractère administratif, l'Anses est sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.

La science d'un monde plus sûr,
plus sain pour tous,
au service d'une seule santé.

1 400
agents

16 sites
et 9 laboratoires
implantés en France
dont l'outre-mer

Un budget annuel
d'environ
145 M€

Mots croisés

Roger Genet

Directeur général
de l'Anses

Benoît Vallet

Président du conseil
d'administration



Que retenir de l'activité de l'Anses et de ses enjeux, pour 2021 et début 2022 ? **Roger Genet**, directeur général, et **Benoît Vallet**, président du conseil d'administration, vous livrent leur lecture autour de cinq mots clés.

Engagement

BENOÎT VALLET

Même si les vagues épidémiques de Covid-19 ont profondément affecté notre vie ces derniers mois, les équipes de l'Anses ont montré au cours de cette période une forte résilience et un engagement de tous les instants. L'Agence n'a cessé de proposer des évolutions aux plans scientifique, organisationnel et éthique, pour mieux répondre à ses missions au service de la société. Les laboratoires de l'Agence ont été particulièrement mobilisés pour appuyer la gestion de crises sanitaires et contribuer, pour certaines, aux approches vaccinales. Au nom du conseil d'administration, je veux saluer l'engagement des équipes de l'Anses et de ses collectifs d'experts, engagement qui se matérialise dans le programme de travail annuel, dans ses indicateurs d'activité, ou encore dans la confiance des pouvoirs publics qui confient chaque année à l'Agence des missions nouvelles, ce que le conseil accueille avec intérêt mais aussi avec vigilance quant aux moyens alloués.

Nouvelles missions d'expertise

ROGER GENET

Effectivement, les missions de l'Anses s'étendent et se renforcent chaque année. En 2021, des compétences nouvelles nous ont été données dans les domaines du contrôle sanitaire des eaux de consommation, des procédés de traitement des piscines ou de thanatopraxie en application de la Loi ASAP du 7 décembre 2020. Au 1^{er} janvier 2022, ce sont des missions nouvelles concernant l'évaluation de l'impact environnemental des organismes et produits issus des biotechnologies ainsi qu'un nouveau champ d'expertise en analyse socio-économique qui

ont été pris en charge par l'Agence. Ces évolutions ont nécessité de renforcer nos collectifs d'experts et nos propres compétences, notamment en sciences humaines et sociales, mais également de réfléchir aux évolutions nécessaires pour améliorer encore le dialogue avec les parties prenantes sur des questions sociétales et environnementales particulièrement sensibles dans l'opinion publique.

Dialogue

BENOÎT VALLET

Si la science fonde et doit continuer de fonder la décision publique en produisant des repères fiables permettant d'évaluer les différentes options qui s'offrent au décideur, nous savons bien – et la crise Covid-19 l'a parfaitement illustré – que la confiance de nos concitoyens nécessite une totale transparence et un dialogue constant avec toutes les parties prenantes. L'Anses y veille depuis sa création, et sait par expérience que la mise en œuvre de ces deux valeurs nécessite d'être ajustée en permanence aux évolutions de la société et de ses inquiétudes. C'est dans cet esprit que je salue les initiatives prises par l'Agence en 2021 pour engager deux collaborations visant à renforcer le dialogue et l'ouverture à la participation du public, avec la Commission nationale du débat public (CNDP) et avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE), pour mieux articuler ses expertises avec les débats et concertations que ces instances nationales de référence organisent.

Recherche et partenariats

ROGER GENET

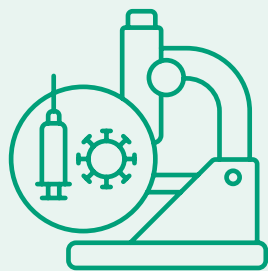
Agence du « One Health » par excellence, au carrefour des interactions entre l'Homme et son environnement, l'Anses est une agence d'expertise scientifique

mais aussi un opérateur de recherche et une agence de financement de la recherche. Cette triple mission est d'autant plus singulière qu'elle se déploie sur un large périmètre de questions sanitaires, à l'échelle locale comme globale. Notre situation de catalyseur de la production scientifique au service de la décision publique nous conduit à renforcer et enrichir en permanence nos réseaux de partenaires et nos pratiques, à l'échelle nationale avec nos agences sœurs (Santé publique France et l'ANSM notamment), les organismes de recherche et les instituts techniques, tout comme à l'échelle européenne. La qualité de ces partenariats explique notamment le succès rencontré au programme cadre Horizon Europe, qui se traduit en 2021 par un taux de succès de 28 % pour les projets impliquant l'Anses, score très supérieur à la moyenne européenne.

Europe

ROGER GENET

L'échelle européenne est de plus en plus celle dans laquelle nos travaux et synergies scientifiques s'inscrivent, qu'il s'agisse d'expertises en évaluation de risques où nous travaillons en interface étroite et en compétences partagées avec les agences européennes, ou qu'il s'agisse de mobiliser les communautés scientifiques sur des programmes de recherche répondant aux enjeux des politiques sanitaires et environnementales. À cet égard, l'année 2021 aura été particulièrement intense pour préparer PARC, partenariat européen pour l'évaluation des risques chimiques, et son lancement officiel le 1^{er} mai lors de la présidence française de l'Union européenne. Ce programme de 400 M€, co-financé par la Commission européenne et coordonné par l'Anses, associe près de 200 partenaires dans 28 pays. L'exemple même du rôle que l'Anses doit tenir pour stimuler la recherche internationale dans ses domaines d'expertise. 🌱



355

publications
scientifiques
de rang A et A+

17

événements
scientifiques
organisés

130

saisines traitées,
dont 10 en urgence

195

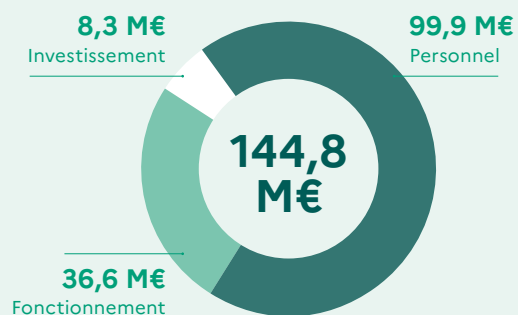
avis et rapports
publiés



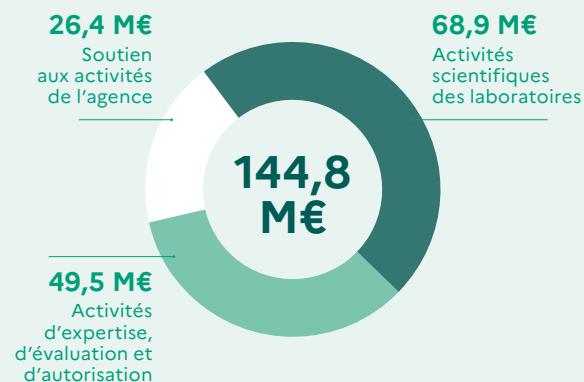
108

mandats de
référence confiés
aux laboratoires
de l'Anses dont
2 nouveaux en 2021

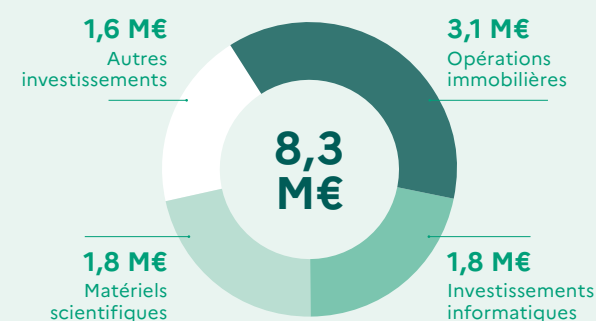
MONTANT TOTAL DU BUDGET 2021 EXÉCUTÉ



DÉCOMPOSITION PAR ACTIVITÉ



INVESTISSEMENTS RÉALISÉS



33

projets financés
par le Programme national
de recherche environnement
santé travail

Plus de 5 500

décisions d'autorisations, de refus ou retraits de produits :



234

pour les produits
biocides



2 411

pour les produits
phytopharmaceutiques,
matières fertilisantes,
supports de culture et
adjuvants



2 911

pour les
médicaments
vétérinaires

2021 en chiffres

PAGE

8

Évaluer les risques
en mobilisant
l'expertise collective

PAGE

10

La recherche,
indispensable
à l'évaluation
des risques

PAGE

12

Engagée pour
la prévention et la
gestion des crises
sanitaires

PAGE

14

Agir pour la sécurité
des substances
et produits mis sur
le marché

PAGE

16

Une agence
ouverte
sur la société

PAGE

20

Les grands
rendez-vous
institutionnels
de 2021

PARTIE 1

Au cœur de nos missions

Évaluer les risques en mobilisant l'expertise collective

→ La première mission de l'Anses est l'évaluation des risques sanitaires, que ce soit dans l'alimentation, dans l'environnement, en milieu professionnel, chez les animaux ou pour les végétaux. Pour cela, elle mobilise des collectifs d'experts selon des principes assurant un haut niveau de qualité et d'indépendance. Ses rapports et avis servent à la décision publique et contribuent à renforcer la sécurité sanitaire.

UN CADRE TRANSPARENT ET STRICT

Le rôle de l'Agence est de se prononcer, en l'état des connaissances scientifiques disponibles, sur l'existence, la nature et l'ampleur de risques faisant l'objet de préoccupations de la part des pouvoirs publics et de la société, en particulier dans des situations de forte incertitude ou de crise. L'expertise collective qu'elle met en œuvre répond à des exigences scientifiques, méthodologiques et déontologiques strictes. En plus de dispositions réglementaires ou relevant de la normalisation ISO, **l'Anses s'est dotée d'un cadre spécifique** établissant les principes fondamentaux de son expertise, consultable sur son site internet.

L'expertise conduite par l'Anses est **collective, contradictoire et pluridisciplinaire** : réunis pour répondre à une question posée à l'Anses au travers d'une saisine, les experts formulent leurs conclusions à partir des différents éléments de preuve disponibles et thèses exprimées. À partir de leurs travaux, l'Anses élabore des avis et recommandations qu'elle rend publics.

UN VIVIER D'EXPERTS PLURIDISCIPLINAIRE

Chaque année, l'Anses fait appel à **près de 800 experts, français et étrangers**, issus d'universités ou d'organismes de recherche et dont les compétences font référence dans des disciplines variées – toxicologie, épidémiologie, médecine, santé-travail, bio-statistique, physico-chimie, sciences humaines et sociales, etc. Ces experts sont sélectionnés sur appel à candidature public et sont soumis à déclaration publique d'intérêts, publiés sur le site DPI-Santé du ministère chargé de la santé.

L'expertise collective à l'Anses :

- des **scientifiques indépendants** de l'Anses et des intérêts en jeu ;
- une prise en compte des **connaissances scientifiques les plus actuelles** aux niveaux national et international ;
- un travail collectif encadré pour garantir des **conclusions faisant référence** ;
- des **méthodologies innovantes** pour l'évaluation de risques émergents ou complexes (exposome, effets cumulés, effets sans seuils...) ;
- le **fondement scientifique des recommandations de l'Anses** à destination des décideurs, professionnels, communautés de recherche, citoyens.

En 2021

Renouvellement de 10 comités d'experts spécialisés et groupes de travail dans les domaines de l'alimentation humaine et nutrition, la santé et le bien-être des animaux, la santé des végétaux



Qui peut saisir l'Anses ?

L'État, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, les autres établissements publics, les organismes représentés à son conseil d'administration, les associations identifiées par le code de la santé publique (article L.1313-3). L'Agence peut également s'autosaisir.



En 2021

Création d'un 16^e comité d'experts spécialisé, dédié à l'analyse socio-économique

La recherche indispensable à l'évaluation des risques

→ Pour faire progresser les connaissances et les méthodes scientifiques, l'Anses mène des recherches, seule ou en lien avec les communautés scientifiques françaises et internationales. Elle finance également des projets de recherche dans son champ de compétences. Les connaissances produites alimentent ses activités d'évaluation des risques, de surveillance et d'appui aux gestions de crises.

L'ANSES, OPÉRATEUR DE RECHERCHE À PART ENTIÈRE

Ses neuf laboratoires, représentant plus de 700 personnes, mènent des recherches dans trois grands domaines : **santé et bien-être des animaux, santé des végétaux, sécurité sanitaire des aliments** (dont l'eau de consommation). Leur production alimente aussi l'activité de référence analytique de l'Agence, qui détient plus de 100 mandats nationaux, européens ou internationaux. Des recherches sont également réalisées par les autres entités de l'Agence, contribuant par exemple à faire évoluer les **méthodologies d'évaluation des risques**. Sept directeurs scientifiques transversaux coordonnent et orientent l'activité des différentes équipes.

Reconnue au sein de la communauté de recherche, l'Agence accueille une centaine de doctorants par an et noue de nombreux partenariats. Par ailleurs, l'Anses est active et participe à de nombreux projets de recherche financés au niveau européen. En 2021, 11 projets impliquant la participation d'équipes de l'Anses ont été soumis dans le cadre d'**Horizon Europe**, l'actuel programme cadre de recherche et d'innovation de l'UE. À date, cinq de ces projets, dont le programme PARC coordonné par l'Anses et un projet de recherche collaboratif co-coordonné par l'Agence, ont d'ores et déjà été sélectionnés pour financement. D'autres projets impliquant l'Anses sont en cours d'élaboration.



À quoi servent les recherches de l'Anses ?

- Mieux connaître les agents pathogènes, leurs relations avec l'hôte et leurs capacités de franchissement de la barrière inter-espèces.
- Mieux connaître les plantes et insectes préoccupants, les contaminants chimiques.
- Mieux détecter, diagnostiquer leur présence et les caractériser avec des méthodes d'analyse de pointe.
- Mieux les surveiller grâce à des approches épidémiologiques performantes.
- Contribuer aux travaux des plateformes d'épidémiosurveillance en santé animale, santé végétale, et de surveillance de la chaîne alimentaire.
- Mieux comprendre les déterminants du bien-être et de la santé des animaux et notamment l'impact des systèmes d'élevage.
- Contribuer à la mise au point d'outils de lutte dont des vaccins contre les maladies animales et végétales grâce à un transfert de résultats encadré par une politique de valorisation spécifique.
- Faire progresser les méthodes d'évaluation des risques dans tous les domaines de compétence de l'Anses.

En 2021 **355** publications dans des revues scientifiques de rang A et A+

En 2021

33

projets de recherche sélectionnés dans le cadre du PNR EST pour 6 M€ mobilisés

FINANCER LA RECHERCHE : LE PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE ENVIRONNEMENT SANTÉ TRAVAIL

Le PNR EST est le volet recherche du Programme national santé environnement (PNSE) et du Plan santé travail (PST). Ses objectifs :

- produire des connaissances scientifiques sur les risques sanitaires liés à l'environnement et au travail ;
- développer de nouvelles méthodes et outils d'analyse des risques sanitaires ;
- structurer et stimuler la recherche et les équipes scientifiques sur les problématiques visées.

L'Anses lance chaque année deux appels à projets de recherche, dont les résultats peuvent ensuite être exploités dans ses travaux d'évaluation des risques ou pour appuyer les mesures de gestion.

Engagée pour la prévention et la gestion des crises sanitaires

→ L'Anses est constamment à l'affût des risques sanitaires récurrents et émergents. En cas de crise sanitaire, elle peut mobiliser rapidement ses compétences en matière d'évaluation des risques en urgence et d'appui scientifique aux pouvoirs publics.

En 2021

2

nouveaux mandats de référence

- ↘ Mérite contagieuse équine (international)
- ↘ Surveillance du SARS-CoV-2 dans les eaux usées et les boues de stations d'épuration (national)

SURVEILLER LES SIGNAUX D'ALERTE SANITAIRE

L'Anses coordonne ou participe aux dispositifs nationaux qui permettent de détecter des signaux d'alerte et agir contre des maladies et expositions néfastes :

- ↘ **plateformes de surveillance épidémiologique** – en santé animale, végétale et sécurité de la chaîne alimentaire ;
- ↘ **réseaux de surveillance**, tels que le RESAPATH (résistance aux antibiotiques chez les animaux) ;
- ↘ **dispositifs de vigilance** : toxicovigilance, nutrivigilance, phytopharmacovigilance, pharmacovigilance vétérinaire, réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P).

Les laboratoires de l'Anses améliorent constamment les méthodes d'identification, d'analyse et de diagnostic pour des virus, bactéries, champignons, parasites, insectes ravageurs et vecteurs, plantes envahissantes et contaminants chimiques. Ils interviennent aussi comme **laboratoires de référence**. Les autorités sollicitent leur appui scientifique et technique pour l'élaboration des plans de surveillance et la gestion des crises affectant l'alimentation, les animaux domestiques, les cultures, les plantes et les animaux sauvages.



En 2021

10

saisines traitées en urgence, dont 4 liées à l'influenza aviaire, 1 à la brucellose dans les populations des bouquetins du Bargy, 2 au Covid-19

En 2021

L'Anses détient

66

mandats de référence nationaux, 13 européens et 29 internationaux en matière de sécurité sanitaire des animaux, des végétaux, des denrées alimentaires et de l'environnement. Ils assurent le bon fonctionnement des systèmes d'analyses officielles.

APPUYER LA GESTION DES CRISES SANITAIRES

Dès qu'une crise survient, l'Anses peut mobiliser ses équipements scientifiques de pointe, ses collectifs d'experts d'urgence et ses réseaux en fonction de la situation. Ses laboratoires de référence coordonnent les analyses officielles pour identifier pathogènes ou contaminants et tracer leurs origines. Sur saisine, l'Agence évalue les risques dans les meilleurs délais et recommande des mesures adaptées.

L'ANSES ENGAGÉE TOUT AU LONG DE L'ÉPIDÉMIE D'INFLUENZA AVIAIRE ACTUELLE

Depuis 2020, l'influenza aviaire touche durement la façade ouest de la France. L'Anses appuie la gestion de crise de plusieurs façons :

- ↘ coordination des analyses pour confirmer la présence du virus et séquencer les souches ;
- ↘ appui aux investigations de terrain pour déterminer l'origine de la contamination ;
- ↘ appui scientifique aux pouvoirs publics pour maîtriser la maladie ;
- ↘ participation à une expérimentation de vaccination des canards.

Sept avis ont été publiés depuis 2021.

Agir pour la sécurité des substances et produits mis sur le marché

→ Dans le cadre des réglementations et politiques européennes et nationales relatives à la sécurité des substances et produits chimiques, l'Anses contribue à établir des conditions d'utilisation sûres et efficaces, et à réduire les expositions à risques.

CONTRIBUER À L'ENCADREMENT DES SUBSTANCES CHIMIQUES AU NIVEAU EUROPÉEN

L'Agence appuie les autorités nationales et européennes pour :

- réaliser l'**évaluation scientifique de substances**, dont des substances actives – REACH et règlements sur les produits phytopharmaceutiques, les biocides, les médicaments vétérinaires ;
- analyser les meilleures **options de gestion des risques** (classification, autorisation, restriction d'une substance) – REACH et CLP ;
- élaborer des dossiers d'identification de substances très préoccupantes et des **propositions de restrictions d'usages** pour des situations à risques, incluant l'analyse des impacts socio-économiques – REACH ;
- élaborer des dossiers de classification – CLP ;
- répondre à des **consultations publiques** sur des révisions de définitions, guides méthodologiques, règlements, etc.

En 2021 L'Anses a réalisé l'évaluation de :

- **32 dossiers de substances actives phytopharmaceutiques**, comme État membre rapporteur ou co-rapporteur ;
- **2 substances actives biocides**, et contribué à **9 évaluations** portées par d'autres États ;
- **1 substance dans le cadre de REACH**, et appuyé la **classification harmonisée pour 4 substances chimiques** proposée par la France et validée par l'ECHA.

Début 2022, elle a également fourni un appui scientifique et technique aux autorités nationales pour la préparation d'un dossier de restriction de la créosote (REACH).

ENGAGÉE POUR UNE RÉGLEMENTATION TOUJOURS PLUS PROTECTRICE

L'action de l'Anses fait écho à la Stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, qui vise un environnement exempt de substances toxiques.

Elle soutient en particulier l'approche « une substance, une évaluation ».

Par ailleurs, l'Agence propose des évolutions sur les réglementations existantes : en 2021, elle a publié deux avis visant à mieux définir et prendre en compte les dangers liés aux perturbateurs endocriniens et nanomatériaux.

ÉTABLIR DES VALEURS SANITAIRES DE RÉFÉRENCE

Chaque année, l'Anses produit ou actualise des valeurs toxicologiques de référence (VTR), valeurs guides de qualité d'air intérieur (VGAI), valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP), etc. Indispensables à l'évaluation des risques sanitaires, ces valeurs permettent aux pouvoirs publics de définir des **seuils réglementaires à ne pas dépasser** dans l'air, l'eau, les aliments, etc. pour protéger la population dont les travailleurs.

En 2021 Production de valeurs de référence pour **6 substances** dont le 1.3-butadiène, le chlordécone et le valproate de sodium

ÉVALUER ET INSTRUIRE DES DEMANDES DE MISE SUR LE MARCHÉ DE PRODUITS

L'Anses délivre et retire les autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments vétérinaires, produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture et des produits biocides en France. Pour ce faire, elle évalue l'efficacité et les risques sanitaires et environnementaux que ces produits représentent, selon des méthodologies d'évaluation harmonisées et en constante évolution au niveau européen. L'organisation de l'Anses permet de mener **les activités d'évaluation scientifique indépendamment de l'instruction des dossiers d'AMM**. Comme pour toutes ses évaluations de risques, l'Anses s'appuie sur des comités d'experts spécialisés nommés après appel à candidatures public.



Autorisations et agréments : de nouvelles missions confiées à l'Anses

2021

- Produits biocides contenus dans les fluides de thanatopraxie.
- Produits et procédés de traitement des eaux de piscines et de baignades artificielles.
- Laboratoires effectuant les prélèvements et analyses du contrôle sanitaire des eaux (94 dossiers traités).
- Essais d'additifs en alimentation animale.

Janvier 2022

- Évaluation des risques environnementaux pour les organismes répondant à la définition réglementaire d'OGM et faisant l'objet de demandes d'utilisation en milieu ouvert, sur tous les champs d'utilisation des biotechnologies – agricoles, médicaux, agroalimentaires.

Une agence ouverte sur la société

→ Le modèle de gouvernance de l'Anses incarne ses principes d'action : indépendance, transparence, excellence scientifique et ouverture à la société.



Une diversité d'acteurs contribue à la définition des orientations stratégiques de l'Anses

au travers du conseil d'administration, qui compte des représentants de l'État, du monde associatif, des organisations professionnelles, interprofessionnelles d'employeurs et syndicales et d'élus, mais aussi de ses cinq comités d'orientation thématiques auxquels participent d'autres représentants de la société civile.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

délibère sur les orientations générales de l'Anses, son budget, son programme de travail annuel et compte en son sein un comité d'audit.

« Le conseil d'administration a la particularité d'une composition plurielle, témoin de l'ouverture de l'Agence. En plus de ses ministères de tutelle, les élus, organisations professionnelles et syndicales et les associations emblématiques de ses domaines d'activité y siègent et disposent d'un droit de vote. Je ne peux que constater, à chacune des réunions que je préside, tout l'intérêt d'une telle participation. Nous y abordons des sujets de fond et stratégiques, les échanges sont constructifs, notre objectif à tous est une agence robuste au service de tous. »



Benoît Vallet
Président du conseil d'administration



LE CONSEIL SCIENTIFIQUE,

pluridisciplinaire et international, est garant de la qualité de l'expertise scientifique de l'Agence et de son indépendance.

« Indépendant, le conseil scientifique est garant de l'excellence et de la cohérence des travaux scientifiques de l'Anses. Soucieux de la qualité et de l'indépendance de l'expertise, il diligente des travaux méthodologiques visant à optimiser la démarche d'évaluation des risques sanitaires. Ces travaux portent en particulier sur l'intégration du poids des preuves, l'analyse des incertitudes, l'appréhension de l'exposome, la crédibilité de l'expertise. »



Isabelle Momas
Présidente du conseil scientifique



LE COMITÉ DE DÉONTOLOGIE ET DE PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

produit des avis et des recommandations à la direction générale, dans tous les domaines d'activité de l'Agence.

« En matière de sécurité sanitaire et environnementale, les incertitudes et les risques sont importants. Tout l'enjeu de la déontologie est de garantir des règles d'indépendance, de transparence et de pluralité des experts pour que même en l'absence de certitudes, ils produisent des avis crédibles qui puissent aider la décision et éclairent les besoins de connaissances pour progresser. »



Gabrielle Bouleau
Présidente du comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts

Nos principes d'action



APPROCHE GLOBALE DES RISQUES

Une action à l'interface de la santé **des Hommes, des animaux et des végétaux**



TRANSPARENCE ET INDÉPENDANCE

Travaux d'expertise rendus **publics**
Respect des **principes déontologiques** et d'intégrité scientifique dans toutes nos activités



EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

Des **experts reconnus** dans leur domaine
Des **méthodes** scientifiques de référence
Prise en compte de **l'ensemble des connaissances** scientifiques



OUVERTURE ET DIALOGUE

Représentation des parties prenantes dans la **gouvernance**
Comités de dialogue sur des sujets à forts enjeux sociétaux

→ Au-delà de l'implication des parties prenantes dans sa gouvernance, l'Anses développe ses comités de dialogue et engage des collaborations innovantes afin de s'inscrire dans des dispositifs plus larges de consultation et de débat avec la société.

L'Agence met en œuvre depuis sa création une approche basée sur la transparence et le partage d'informations. Elle a mis en place des comités et plateforme de dialogue sur des sujets suscitant de fortes attentes ou controverses au sein de la société : les radiofréquences, les nanotechnologies, les biotechnologies et les produits phytopharmaceutiques. Deux fois par an, les scientifiques et experts de l'Anses y échangent sur leurs travaux avec les associations, les syndicats, les industriels.

En 2022

Création du comité de dialogue « Biotechnologies, environnement et santé »

L'Anses, qui s'est vu confier de nouvelles missions dans le domaine des biotechnologies, constituera courant 2022 un quatrième comité de dialogue dédié aux travaux de l'Anses sur ce sujet. À l'instar des autres instances de dialogue, il permet d'échanger avec les parties prenantes sur les méthodes et travaux scientifiques de l'Anses. Le comité n'a pas vocation à traiter des questions éthiques et sociétales, qui relèveront du Comité consultatif national d'éthique pour les premières et du Conseil économique, social et environnemental pour les secondes. Il réunit des parties prenantes s'intéressant aux différents champs d'application des biotechnologies – agriculture et médecine notamment.

ANSES ET CNDP ENGAGÉES POUR RENFORCER L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC

La crise sanitaire traversée depuis deux ans met en lumière la volonté croissante du public de mieux comprendre et faire entendre ses attentes sur les questions sanitaires et environnementale. Elle fait également apparaître deux problématiques contradictoires : d'un côté, une forte demande d'éclairages scientifiques et, de l'autre, une multiplication des sources d'information et une défiance envers les institutions publiques. C'est dans ce contexte que l'Anses et la Commission nationale du débat public (CNDP) ont souhaité engager un partenariat de trois ans renouvelable, avec un triple objectif :

- améliorer l'information du public dans le cadre des procédures participatives organisées ou garanties par la CNDP, au regard des connaissances scientifiquement établies et des incertitudes associées ;
- renforcer le dialogue et l'ouverture à la participation du public dans le champ des missions de l'Anses, notamment quand elle est saisie de sujets suscitant des questionnements voire des controverses dans l'opinion ;
- conduire des réflexions communes sur la place du savoir scientifique et de l'expertise dans le débat public.

Les grands rendez-vous institutionnels de 2021



**20 JANVIER -
9 FÉVRIER**

L'Anses organise le colloque international « **Crédibilité de l'expertise scientifique et décision publique** » avec le partenariat de la Cité des sciences et de l'industrie, et le soutien de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Plus de 45 intervenants et 1 600 personnes participent aux différentes sessions.



30 AVRIL

L'Anses, l'EnvA et INRAE renouvellent leurs deux **unités mixtes de recherche sur les maladies animales et leurs risques de transmission à l'Homme**.



11 JUIN

Nouveau **mandat international de référence pour le laboratoire de santé animale** de l'Anses sur la métrite contagieuse équine.



20 MAI

L'Anses et l'Agence nationale de la recherche organisent la rencontre scientifique « **Microplastiques et nanomatériaux : recherche en santé environnement et santé** ».



16 JUIN

Gabrielle Bouleau est réélue présidente du comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts.



14 DÉCEMBRE

L'Anses organise sa **journée scientifique consacrée à la santé des abeilles**, pour faire le point sur les travaux de recherche, d'expertise et de surveillance.



30 NOVEMBRE

L'Anses et l'Inserm organisent une journée scientifique sur le thème « **Exposome et santé publique : de la recherche à l'expertise** ».



16 DÉCEMBRE

Le laboratoire d'hydrologie de l'Anses est nommé **laboratoire national de référence** pour la surveillance du SARS-CoV-2 dans les eaux usées et les boues de stations d'épuration.



L'ANSES RENFORCE SES COLLABORATIONS INTERNATIONALES EN SIGNANT PLUSIEURS ACCORDS

🔴 **12 JUILLET** : sur la sécurité sanitaire des aliments avec le NIFDS, son homologue coréen.

🔴 **12 OCTOBRE** : dans les domaines de la santé et du bien-être des animaux et des zoonoses avec l'Institut fédéral allemand Friedrich-Loeffler.

🔴 **18 NOVEMBRE** : en matière de santé publique vétérinaire, sécurité sanitaire des aliments, nutrition et santé environnementale avec l'Istituto Superiore di Sanità, principal organisme italien de recherche en santé publique.



L'ANSES ENGAGÉE DANS LA PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE 2022

Dès 2021, l'Agence s'est fortement impliquée dans l'organisation de réunions européennes et d'événements ministériels sur ses thématiques – médicaments vétérinaires, substances chimiques, santé-travail, santé animale – associant agences homologues, partenaires scientifiques et institutionnels.





PAGE

24

Prendre en compte
toutes les
expositions liées
à l'environnement



PAGE

36

Alerter en cas d'effets
indésirables de produits
du quotidien



PAGE

28

Appuyer
la prévention
des risques
professionnels



PAGE

42

Veiller à la
sécurité sanitaire
des aliments



PAGE

46

Améliorer la santé
et le bien-être
des animaux

PARTIE 2

Nos actions en 2021

Prendre en compte toutes les expositions liées à l'environnement

Au quotidien et tout au long de la vie, l'environnement est un déterminant majeur de notre santé. Il est indispensable de mieux cerner les expositions aux différents polluants que ce soit *via* l'air, l'eau, les technologies ou les produits de consommation. L'Anses s'engage avec la communauté scientifique pour soutenir la recherche et faire évoluer les méthodes d'évaluation des risques.

Elle s'est particulièrement investie en 2021 sur l'étude de l'exposome, enjeu majeur pour la science, l'expertise, puis l'action en santé publique.



Comment mieux cerner les risques et anticiper de nouvelles menaces liées aux évolutions des modes de vie et de consommation, aux pratiques professionnelles, aux changements environnementaux et climatiques ? En soutien aux politiques publiques visant à mieux protéger la santé dès le plus jeune âge, l'Anses a mené ou financé en 2021 de nouveaux travaux scientifiques en rapport avec la pollution des milieux, les ondes électromagnétiques, les substances chimiques et particules présentes dans les produits du quotidien ou au travail. Pour affiner l'évaluation des risques, la prise en compte de l'exposome est essentielle, un sujet qui mobilise activement l'Agence avec plusieurs illustrations en 2021.



L'exposome

➤ **Définition :** au-delà de l'étude de chaque facteur de risque pris isolément, il s'agit d'intégrer l'ensemble des expositions à un instant T comme tout au long de la vie.

➤ **Objectif :** mieux cerner l'impact sur la santé des expositions multiples et des interactions entre les différents types de nuisances chimiques, physiques, biologiques mais aussi le stress, les contraintes organisationnelles en milieu professionnel, les conditions de vie socio-économiques.

➤ **Acteurs :** l'exposome suscite de nombreux travaux de recherche depuis son émergence en 2005. L'intérêt qui lui est porté par les chercheurs a convaincu les décideurs publics, avec son introduction dans la loi de modernisation du système de santé du 28 janvier 2016.

OCTOBRE 2021 : RENCONTRE SCIENTIFIQUE ANSES-INSM SUR L'EXPOSOME EN SANTÉ PUBLIQUE

Suivi par plusieurs centaines de scientifiques, acteurs associatifs, professionnels et décideurs publics, cet événement d'une journée a permis de faire le point sur les recherches dans ce domaine et l'application opérationnelle de ce concept à l'expertise scientifique. Les échanges ont notamment porté sur la caractérisation des différentes facettes de l'exposome et son effet sur la survenue de maladies chroniques telles que les cancers, les maladies neurodégénératives et endocriniennes. Ont aussi été évoquées les avancées de l'épigénétique, qui observe comment l'environnement ou d'autres facteurs influencent l'expression des gènes, notamment chez l'enfant, avec des conséquences de moyen-long terme sur la santé.

Cette rencontre a aussi permis de revenir sur les défis pour que l'exposome prenne toute sa place dans les différents champs de l'expertise en santé publique et *in fine* de la gestion des risques : outils à promouvoir, approches méthodologiques à mettre en œuvre, notamment dans les systèmes de surveillance et les évaluations de risques. Les interventions sont disponibles en vidéo sur la chaîne YouTube de l'Anses. L'Agence a également publié à cette occasion un Cahier de la recherche sur les déterminants de la santé des enfants.

➤ [En ligne sur anses.fr](https://www.anses.fr)

EXPOSOME ET ÉVALUATION DES RISQUES : LANCEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ

La prise en compte de l'exposome dans l'évaluation de risque nécessite d'être plus structurée en mobilisant différentes disciplines scientifiques et approches très diverses. Pour répondre à cet enjeu, un groupe de travail rattaché au conseil scientifique de l'Anses a été constitué et a initié ses travaux début 2021.

Son rapport prévu courant 2022 doit rendre compte des méthodes, approches, données, outils et techniques nécessaires pour introduire les différentes composantes de l'exposome dans les activités d'expertise de l'Agence.

Sans attendre, le groupe formule déjà des propositions concrètes pour inclure l'exposome dans des expertises en cours, sur les effets des outils numériques sur la santé des enfants et adolescents, ou encore sur l'utilisation des données recueillies par les capteurs d'air. Une évaluation portant sur les travailleurs de la filière des déchets intègre actuellement une réflexion sur les facteurs psychologiques, biologiques et socio-économiques qui déterminent leur santé mentale.

Le groupe de travail Exposome de l'Anses est pluridisciplinaire, il rassemble des membres du conseil scientifique : évaluateurs de risques, toxicologues, microbiologistes, épidémiologistes, chimistes/analystes, statisticiens, sociologues, économistes, etc.

LANCEMENT DE PESTIRIV SUR LES EXPOSITIONS AUX PESTICIDES EN ZONE VITICOLE

En France, une partie importante de la population rurale vit dans des régions viticoles. En quoi cette proximité des vignes influe-t-elle sur leur exposition aux pesticides par l'air, l'eau, les aliments ? Pour le savoir, l'Anses et Santé publique France ont lancé en octobre 2021 une grande étude auprès de 3 350 participants répartis dans 6 régions, incluant des groupes témoins éloignés des vignes. Le niveau d'exposition réel de la population sera évalué par des prélèvements biologiques et des mesures dans l'air, les poussières et les fruits et légumes du jardin. Les résultats permettront d'identifier les sources contribuant le plus à l'exposition aux pesticides, de préciser l'impact des traitements phytopharmaceutiques des vignes et de renforcer les mesures de prévention.



MICROPLASTIQUES : L'APPORT DE L'ANSES AU PROJET MARCO



Initié en 2014 pour dynamiser la recherche sur le milieu marin et les produits aquatiques en Côte d'Opale, le projet Marco s'est achevé fin 2021. Financé par la région Hauts-de-France, il associait cinq organismes : l'université du littoral Côte d'Opale (Ulco), l'Anses (Laboratoire de sécurité des aliments), le CNRS, l'université de Lille et l'Ifremer.

Grâce à des équipements de pointe permettant de visualiser les microplastiques, l'Anses et l'Ulco ont constaté que la présence de microplastiques dans les moules et les coques sur les côtes de la Manche n'était pas plus importante par rapport à la moyenne européenne. Ils ont observé en revanche que l'ingestion de microplastiques par les moules modifiait la composition de leur microbiote. Quant aux poissons, il a été montré que très peu de microplastiques se retrouvent dans leur chair, les particules restant dans le système digestif.

Appuyer la prévention des risques professionnels

Les transitions écologiques, numériques et technologiques, l'évolution des métiers et des rythmes professionnels influent sur les enjeux de la santé au travail. Ces derniers mois, l'expertise de l'Anses a permis de documenter des risques émergents et avancer sur la question des expositions multiples au travail. En 2021, l'Agence a également produit ses premiers travaux pour appuyer la reconnaissance des maladies professionnelles.



L'Anses s'intéresse à tous les risques au travail : exposition aux agents biologiques et substances chimiques, bruit, ondes, travail de nuit, tensions relationnelles, etc. Ses travaux contribuent en particulier à réduire les expositions aux substances chimiques les plus nocives, en appui aux politiques publiques françaises et européennes. En 2021, l'Agence a ainsi traité la problématique de la classification des substances, préparations et procédés cancérogènes, au sens du code du travail. Suite à son avis scientifique, un tableau de maladie professionnelle pour le cancer de la prostate en lien avec l'exposition aux pesticides a été par ailleurs créé, qui va permettre de compléter et faciliter l'accompagnement des travailleurs agricoles. Ce tableau prend en compte les travailleurs exposés au chlordécone aux Antilles. Dans le cadre de la mission d'expertise en appui à la reconnaissance des maladies professionnelles qui lui a été confiée en 2018, l'Agence a également produit un avis sur les cancers des ovaires et du larynx en lien avec l'exposition à l'amiante.

EXPOSITION CUMULÉE : LA QUASI-TOTALITÉ DES SALARIÉS EST CONCERNÉE

Pour mieux décrire la réalité des situations de polyexposition des salariés en France et connaître les filières professionnelles particulièrement concernées, une étude a été menée conjointement par l'Anses, Santé publique France et la Dares sur la base des résultats de l'enquête Sumer 2016-2017.

Réalisée dans le cadre du 3^e Plan santé au travail 2016-2020, elle montre que 97 % des salariés des secteurs publics et privés sont exposés à plusieurs risques et décrit 12 profils types de cumul d'expositions. Alors que les expositions chimiques, physiques ou biologiques sont spécifiques à l'activité professionnelle exercée, tous les profils de polyexposition mettent en évidence des expositions à des contraintes organisationnelles et relationnelles. Des combinaisons spécifiques sont observées chez les professionnels de santé, ou encore ceux de l'agriculture, de la marine et de la pêche. Les conclusions incitent à ne plus penser les contraintes subies par les salariés de manière isolée mais dans leur ensemble, accentuant possiblement les risques professionnels associés.

SUBSTITUER LE **FORMALDÉHYDE**
PAR DES ALTERNATIVES MOINS
TOXIQUES

Reconnu cancérogène au niveau européen, le formaldéhyde ou « formol » doit être substitué par d'autres substances ou procédés pour protéger la santé des professionnels exposés. Dans une série d'expertises, l'Agence a identifié des alternatives moins dangereuses dans cinq secteurs professionnels. Elle pointe également les leviers et freins à la substitution dans différentes filières. Ces travaux visent à appuyer les pouvoirs publics et les acteurs de la prévention des risques au travail dans la mise en œuvre des obligations de substitution par les employeurs.



**MÉDICAMENTS
CYTOSTATIQUES,
FUMÉES DE SOUDAGE :**
**RECONNAÎTRE
LEUR CARACTÈRE
CANCÉRIGÈNE**

Dans deux expertises spécifiques, l'Agence a recommandé d'inclure à la liste des substances, mélanges ou procédés cancérigènes au sens du code du travail :

- les travaux exposant les professionnels de santé infirmières, aides-soignants, médecins, vétérinaires, et personnels de nettoyage à 18 principes actifs de médicaments anticancéreux ;
- l'ensemble des travaux exposant aux fumées de soudage ou aux fumées métalliques de procédés connexes les professionnels de la soudure mais aussi de la construction, de l'installation et la réparation de machines et d'équipements, de la réparation de véhicules ou encore de la métallurgie.



**PARC : REFONDER
L'ÉVALUATION DES RISQUES
CHIMIQUES EN EUROPE**



Interview croisée
de **Sofie Norager**,
Chef d'unité
adjointe de l'unité
transformation
industrielle à la
direction générale
recherche et innovation
de la Commission
européenne, et **Pascal
Sanders**, coordinateur
de PARC à l'Anses.

**PARC, le partenariat
européen pour l'évaluation
des risques liés aux
substances chimiques,
a été lancé le 1^{er} mai 2022.
Quelle est sa genèse ?**

SOPHIE NORAGER. Tout a commencé en 2018, avec la préparation du nouveau programme de recherche et innovation « Horizon Europe » de la Commission européenne. En se basant sur l'expérience des projets en cours à l'époque, notamment du partenariat de biosurveillance chez l'homme HBM4EU, il fallait imaginer comment aller plus loin sur les risques liés aux substances chimiques. Il y avait une volonté d'intensifier les collaborations et les connexions entre les mondes de la recherche et de l'évaluation des risques.

A alors germé le projet de créer une structure stable de référence pour fixer une vision, un cap, un agenda de travail, en particulier pour partager les données et connaissances issues de la surveillance et de la recherche. L'Anses, en collaboration avec d'autres agences d'évaluation des risques, avait proposé le concept d'une plateforme européenne sur la toxicologie pour collaborer et avancer ensemble sur les produits chimiques. Les réflexions engagées avec les États membres, les agences sanitaires mais aussi les parties prenantes dont les industriels, se sont poursuivies alors que la stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimique était en pleine préparation.

Quel rôle l'Anses a joué dans la construction de PARC ?

PASCAL SANDERS. L'Anses avec ses homologues allemand, belge, danois, irlandais, néerlandais et suédois avait effectivement proposé à la Commission européenne de créer un programme de toxicologie, ce qui a constitué l'une des briques préfiguratrices de PARC. L'objectif était de disposer d'un outil de génération de données indépendant pour traiter les questions sanitaires liées aux substances chimiques. L'Agence était déjà impliquée dans HBM4EU et d'autres projets européens en rapport avec ce sujet. Avec EJP One Health, nous disposons par ailleurs de l'expérience de coordination de grands projets européens. Quand le principe d'un projet de grande envergure financé dans le cadre d'Horizon Europe s'est dessiné, notre directeur général, Roger Genet a souhaité que l'Anses soit acteur de ce nouveau partenariat du fait de notre positionnement transversal sur les questions de risques sanitaires. À l'Agence, nous sommes convaincus de la nécessité d'appliquer une approche « une seule santé ». Nous nous intéressons aux différents usages des substances chimiques dans notre quotidien et au travail, leurs transferts dans l'environnement dans les aliments, etc. Or PARC vise à regarder les substances chimiques et leurs effets sur la santé et l'environnement de façon globale et non par secteurs ou par produits. La construction de ce partenariat est un fort engagement de la part de l'Agence, qui a investi

d'importants moyens humains et financiers pour le lancer et le coordonner, avec l'assentiment de nos ministères de tutelle.

En quoi PARC permet d'appuyer la stratégie de l'Union européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques ?

SOPHIE NORAGER. PARC est un outil de recherche et d'innovation qui va apporter le savoir-faire scientifique nécessaire à cette stratégie, notamment pour la mise en place de l'approche « une substance, une évaluation ». Le principe est de faire une évaluation de risques d'une substance réutilisable dans les autres domaines. En effet, si une substance est évaluée comme toxique dans un aliment, pourquoi elle ne le serait pas dans un autre produit du quotidien ? Dans PARC, l'objectif est de mutualiser les ressources et faciliter l'accès aux données et aux connaissances pour les agences nationales et européennes. PARC permettra aussi de renforcer les mesures d'imprégnation des populations aux différentes substances chimiques, nécessaires aux politiques publiques. Un volet vise également à soutenir le développement de substances chimiques sûres et durables dès leur conception, une autre ambition de la stratégie européenne sur la chimie durable. Pour créer des alternatives aux substances dangereuses, on a besoin de données sur la toxicité, sur les expositions et sur les utilisations dans les produits. Toutes les actions engagées dans PARC sont interconnectées pour inventer

une nouvelle façon de produire et d'utiliser la chimie dans l'Union européenne.

À travers la coordination de PARC, quelle ambition portez-vous ?

PASCAL SANDERS. Pour mieux faire face au risque chimique, il faut sortir des silos réglementaires et pouvoir répondre à toutes les questions scientifiques : où sont les substances chimiques, quelles sont les voies d'expositions des consommateurs et leur devenir dans l'environnement ? Pour cela, l'enjeu de PARC est de faire travailler en réseaux les scientifiques de différents pays spécialisés dans différentes disciplines. Ce partenariat permettra de faire l'interface entre les institutions de recherche et les agences européennes, qui pourront préciser les données dont elles ont besoin, leurs attentes en termes de méthodes expérimentales ou de logiciels, ou encore mieux prendre en compte les perturbateurs endocriniens et le concept d'exposome dans l'évaluation des risques. PARC va capitaliser à la fois sur les nouvelles méthodes et connaissances développées mais aussi sur les réseaux de partenaires qui travaillent ensemble depuis plusieurs années. À terme, l'objectif est non seulement d'éliminer les substances dangereuses mais aussi d'intégrer l'évaluation de risque dans l'industrie de la chimie pour appuyer le développement de substances, matériaux et produits innovants qui ne nuisent pas à l'Homme et l'environnement. 🍓

PARC (PARTNERSHIP FOR THE ASSESSMENT OF RISKS FROM CHEMICALS) EN CHIFFRES

Un partenariat de

7 ans

dans le cadre d'Horizon Europe, le programme-cadre de l'UE pour le financement de la recherche et de l'innovation 2021-2027

Près de

200

partenaires de 28 pays et de l'échelon européen : agences nationales et organismes de recherche dans l'environnement ou la santé publique, Agence européenne des produits chimiques (ECHA), Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), Agence européenne pour l'environnement (EEA)

Un budget d'environ

400 M€

financé à 50 % par l'Union européenne et 50 % par les États partenaires

LES PAYS PARTICIPANTS

- ALLEMAGNE

➤ AUTRICHE

➤ BELGIQUE

➤ CHYPRE

➤ CROATIE

➤ DANEMARK

➤ ESPAGNE

➤ ESTONIE

➤ FINLANDE

➤ FRANCE

➤ GRÈCE

➤ HONGRIE

➤ ISLANDE

➤ ISRAËL

➤ ITALIE
- LETTONIE

➤ LITUANIE

➤ LUXEMBOURG

➤ NORVÈGE

➤ PAYS-BAS

➤ POLOGNE

➤ PORTUGAL

➤ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

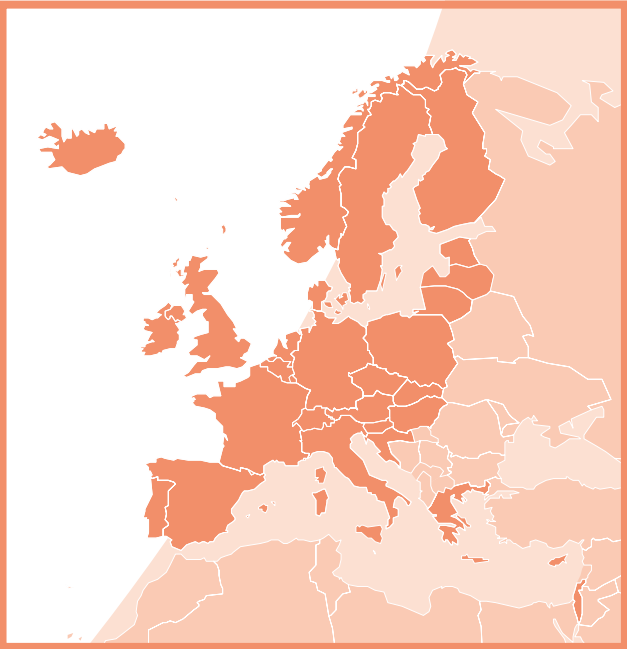
➤ ROYAUME-UNI

➤ SLOVAQUIE

➤ SLOVÉNIE

➤ SUÈDE

➤ SUISSE



La santé des végétaux et des écosystèmes

➤ Zoom sur les actions de l'Anses

Au travers de ses différentes missions, l'Anses contribue à prévenir les émergences de maladies et ravageurs des végétaux, à lutter contre les plantes invasives et à réduire l'impact de l'usage des produits phytopharmaceutiques pour préserver la diversité des espèces végétales et des cultures.

➤ APPUI À LA SURVEILLANCE ET PRÉVENTION DES ÉMERGENCES

- Détecter et identifier les agents pathogènes et ravageurs émergents
- Prévenir leur introduction et lutter contre leur dissémination sur le territoire national
- Évaluer les risques sanitaires affectant les plantes sauvages ou cultivées

➤ LUTTE CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

- Surveiller activement les plantes invasives comme les ambrosies et la Berce du Caucase
- Identifier les insectes ravageurs et vecteurs d'agents pathogènes grâce à notre insectothèque qui rassemble des milliers de spécimens répertoriés

➤ ÉTUDE DES PHÉNOMÈNES DE RÉSISTANCES AUX PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

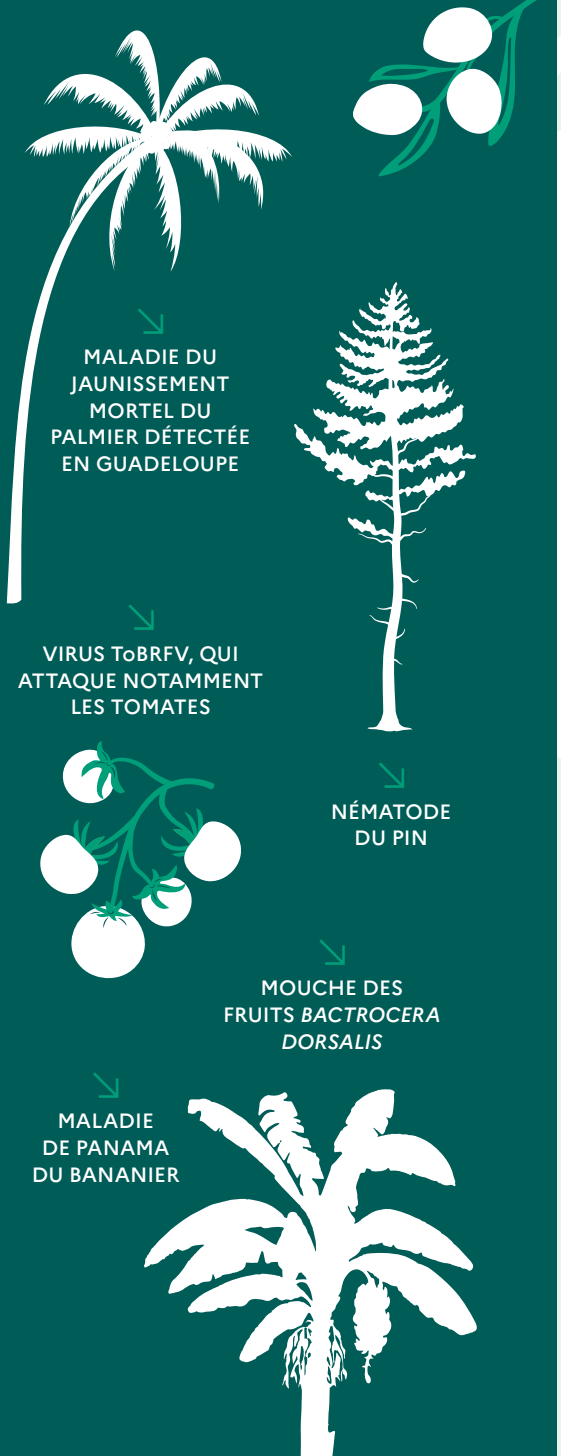
- Recherche sur la résistance des bio agresseurs : champignons, oomycètes, bactéries, insectes et plantes adventices
- Étude des mécanismes sous-jacents et de l'impact de l'émergence de résistances au sein des populations cibles
- Surveillance des émergences de nouvelles résistances

➤ ENCADREMENT DE L'UTILISATION DE PLANTES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES

- Mise au point des méthodes d'analyses officielles pour détecter les modifications génétiques apportées à des plantes, qu'elles soient ou non autorisées sur notre territoire.
- Depuis janvier 2022 : évaluation des risques sanitaires et environnementaux pouvant être associés à la dissémination de plantes génétiquement modifiées

En 2021, l'Anses mobilisée sur des émergences et crises

BACTÉRIE *XYLELLA FASTIDIOSA*, QUI TOUCHE DE TRÈS NOMBREUSES ESPÈCES ORNEMENTALES ET AROMATIQUES, AINSI QUE L'OLIVIER



DES COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES EN SANTÉ DES VÉGÉTAUX

Un laboratoire de recherche

- Implanté sur 6 sites : Angers, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nancy, Rennes, Saint-Pierre (La Réunion).
- Laboratoire national de référence pour tous les organismes nuisibles aux végétaux, et européen pour les champignons et oomycètes, les insectes et acariens, les nématodes phytopathogènes.

Un dispositif de quarantaine pour évaluer l'état sanitaire des végétaux avant leur admission dérogatoire sur le territoire français : 147 organismes nuisibles conservés à l'unité de quarantaine de Clermont-Ferrand.

Des évaluations de risques s'appuyant sur un collectif d'experts indépendants réunissant toutes les compétences scientifiques sur les risques biologiques pour la santé des végétaux.

Un directeur scientifique transversal coordonnant les différentes activités de l'Anses en santé des végétaux.

Au cœur des projets de recherche et des réseaux, en France et à l'international

➤ Les pratiques de diagnostic des organismes nuisibles harmonisées au niveau européen

Le projet Valitest, terminé en 2021, a permis d'évaluer 83 tests et d'harmoniser les pratiques de diagnostic pour 11 organismes nuisibles aux végétaux. Financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de la Commission européenne, il a réuni 16 partenaires publics et privés ainsi que l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP).

➤ Identifier les nouveaux risques avec le projet européen « Horizon scanning »

- Ce projet financé par l'EFSA réalise une veille croisée de plus de 10 000 sources d'information issues de la littérature scientifique et des médias permettant d'identifier des risques émergents.
- L'Anses contribue ainsi à l'identification de nouveaux risques et à la mise au point d'une méthode de hiérarchisation des organismes nuisibles.

L'Anses est impliquée dans la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé végétale, l'OEPP et la Convention internationale pour la protection des végétaux.

Alerter en cas d'effets indésirables de produits du quotidien

Chaque jour, des personnes s'intoxiquent ou sont victimes d'effets indésirables de produits du quotidien ou de fruits de leurs cueillettes. Plusieurs dispositifs de vigilance pilotés par l'Anses collectent des signalements volontaires de consommateurs, de professionnels de santé et d'industriels. L'Agence expertise les signalements et recommande des mesures de prévention. Retour sur quelques alertes de 2021.

330

cas d'intoxication aux champignons sauvages rapportés entre le 1^{er} juillet et le 29 août 2021, dont 3 de forte gravité et 3 décès répertoriés

VIGILANCE SAISONNIÈRE DES INTOXICATIONS LIÉES AUX CHAMPIGNONS SAUVAGES

Chaque année, on déplore en France un millier d'intoxications dues à la consommation de champignons sauvages. Ces intoxications résultent de différents facteurs : confusion d'une espèce comestible avec une espèce toxique, consommation de champignons comestibles en mauvais état, mal cuits ou mal conservés, etc.

L'Anses assure la surveillance saisonnière des intoxications par des champignons à partir des données des centres antipoison. Entre le 1^{er} juillet et le 29 août 2021, 330 cas d'intoxication ont été rapportés, dont trois de forte gravité, et trois décès ont été répertoriés.

Le bilan de la saison passée montre qu'entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2020, 56 % des intoxications signalées avaient eu lieu en octobre, alors que les conditions météorologiques associant précipitations, humidité et fraîcheur favorisaient la pousse des champignons et leur cueillette. Face à une situation qui se renouvelle chaque automne, l'Anses, les centres antipoison et la direction générale de la Santé rappellent les comportements à adopter pour éviter les accidents.



PUBLICATION DE FICHES PRATIQUES SUR LES PLANTES TOXIQUES VENDUES DANS LE COMMERCE

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les professionnels de la filière de l’horticulture, de la fleuristerie et du paysage ont l’obligation d’informer les consommateurs de la toxicité des plantes d’intérieur ou d’extérieur qu’ils vendent et des précautions à prendre pour éviter toute intoxication. L’Anses et le Réseau national de surveillance aérobiologique ont établi une liste de 58 plantes risque pour la santé parce qu’elles entraînent une allergie respiratoire ou sont toxiques en cas d’ingestion ou de contact cutané. Pour chaque plante, des fiches détaillent les risques encourus en cas d’exposition, les parties toxiques de la plante, les signes cliniques possibles en cas d’exposition, les moyens de se prémunir du risque d’intoxication et les mesures à prendre en cas d’intoxication. L’ensemble de ces informations est disponible sur le site plantes-risque.info.

ANIMAUX DE COMPAGNIE : ATTENTION À L’EXPOSITION AUX TRAITEMENTS HORMONAUX HUMAINS

Des effets indésirables chez des chiens de petite taille, des chats, des chiots et des chatons ont été rapportés dans plusieurs pays d’Europe suite au contact répété avec des substituts hormonaux appliqués sur la peau de leur propriétaire. Ces cas, qui concernent aussi bien des femelles que des mâles, impliquent le plus souvent des traitements à base d’estrogènes. Au sein de l’Anses, l’Agence nationale du médicament vétérinaire a rappelé les précautions d’emploi valables pour l’ensemble des médicaments qui sont appliqués sur la peau. Tout événement indésirable à la suite de l’exposition d’un animal à un médicament destiné aux humains peut être déclaré au dispositif national de pharmacovigilance vétérinaire, géré par l’ANMV.

QUELLE VIGILANCE POUR QUELS PRODUITS ET SITUATIONS ?

- **Nutrivigilance** : compléments alimentaires, aliments enrichis et nouveaux aliments.
- **Toxicovigilance** : substances ou mélanges de substances, naturelles ou de synthèse, présents dans les produits sur le marché ou présents dans l’environnement.
- **Phytopharmacovigilance** : produits phytopharmaceutiques et leurs résidus dans les milieux, y compris les aliments.
- **Pharmacovigilance vétérinaire** : médicaments vétérinaires et leurs résidus dans les milieux, y compris les aliments.

Le réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P) repère par ailleurs les situations professionnelles à risque.

VITAMINE D : ALERTE SUR LE SURDOSAGE CHEZ LES NOURRISSONS

En 2021, dans le cadre de la nutrivigilance, des cas de surdosage à la vitamine D ont été rapportés chez des jeunes enfants faisant suite à la prise de compléments alimentaires enrichis en vitamine D. L’Anses, l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, les sociétés savantes de pédiatrie, le collège national des sages-femmes et les centres antipoison ont alerté les professionnels de santé et les parents. Ils ont rappelé l’importance de privilégier la prise de médicaments à celle d’un complément alimentaire enrichi en vitamine D. Les médicaments garantissent en effet une information claire en termes de doses, de précautions d’emploi, de risque d’effets indésirables et de surdosage.





TOXICOVIGILANCE : LES CENTRES ANTIPOISON ET L'ANSES CONTRE LES INTOXICATIONS DU QUOTIDIEN



Interview croisée
de **Juliette Bloch**, directrice des
alertes et des vigilances sanitaires
à l'Anses, et du **Dr Jérôme Langrand**,
responsable du centre antipoison
de Paris.

**Quels sont vos rôles
respectifs dans le dispositif
de toxicovigilance, et
comment s'articulent-ils ?**

JÉRÔME LANGRAND. Un centre
antipoison est un service
hospitalier dont la spécialité
est la toxicologie médicale.
La caractéristique assez
unique des centres antipoison
est d'assurer une mission
mixte de soins et de vigilance.

Chaque centre assure une prise en charge téléphonique des cas d'intoxication 24 heures sur 24. Les centres antipoison transmettent également des signaux aux agences sanitaires, par exemple l'Anses ou encore l'ANSM selon les situations, et échangent entre eux dans le cadre de la coordination assurée par l'Anses.

JULIETTE BLOCH. En effet, l'Anses coordonne depuis 2016 le dispositif de toxicovigilance et les activités de vigilance des huit centres antipoison français et du dispositif spécifique de l'Océan Indien. Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'expertise des toxicologues des centres antipoison et d'autres experts, dans le cadre de groupes de travail thématiques de l'Agence : produits chimiques, produits réglementés (pesticides, biocides, médicament vétérinaire) et toxines naturelles.

**Concrètement, comment
cela se passe-t-il ?**

JÉRÔME LANGRAND. À chaque appel, nous prenons en charge le cas et recueillons les informations associées. Nous disposons d'une base de données que nous renseignons en temps réel. Elle contient près de 4 millions de cas ! Des extractions peuvent être faites par différents opérateurs. Nous signalons directement les phénomènes graves, ou nouveaux, ou qui nous interpellent... À partir d'un cas inhabituel, nous vérifions si d'autres ne sont pas passés

inaperçus. Parfois, nos investigations s'arrêtent et ne donnent pas lieu à une alerte sanitaire. Nous avons eu au centre antipoison de Paris deux intoxications très graves après consommation de morilles. Quand nous avons interrogé la base, nous en avons identifié d'autres. Notre expérience nous a montré que la détection d'un signal ne peut pas être 100 % humaine ni 100 % informatique.

JULIETTE BLOCH. L'Anses est destinataire des signalements et peut aussi accéder à la base de données des centres antipoison. Elle peut lancer des études, par exemple sur certains types d'intoxications, et effectuer de la détection automatisée de signaux. Nous pouvons aussi mettre en place une surveillance quotidienne sur certains sujets, vérifier des tendances, tester des hypothèses. Nos travaux peuvent aboutir à des retraits de produits du marché. Cela a par exemple été le cas en 2021 de compléments alimentaires adultérés, c'est-à-dire contenant des substances qui n'auraient pas dû s'y trouver, ici de la sibutramine et du sildénafil. Nous travaillons avec les services de la DGCCRF, des douanes et de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique, compétents pour intervenir. Ces actions concrètes sont très gratifiantes, elles matérialisent notre vocation de protection des consommateurs contre les produits dangereux. Nous publions trois fois par an *Vigil'anses*, notre bulletin

des vigilances, qui revient notamment sur des alertes emblématiques issues du réseau des centres antipoison. Disponible en français et en anglais sur le site de l'Anses, il participe à la sensibilisation du public et des professionnels.

Quelles sont les perspectives d'évolution pour améliorer la sécurité des consommateurs ?

JÉRÔME LANGRAND. L'animation par l'Anses des activités des centres antipoison permet de partager des informations dans un cadre structuré et de mener ensemble des travaux associant leurs compétences. C'est une collaboration vertueuse !

JULIETTE BLOCH. Si on ne sait pas quoi chercher, la base de données reste une boîte noire. Sans les signalements directs des experts des centres antipoison à l'Anses, nous aurions du mal à orienter les recherches. Notre collaboration fonctionne très bien et va se renforcer puisque 2022 verra la mise en place de deux nouveaux dispositifs de toxicovigilance en Martinique et en Guadeloupe, qui ne feront pas de la réponse téléphonique à l'urgence mais analyseront les données sur les intoxications à partir des données d'hospitalisations et de recours aux urgences. 🍓

Veiller à la sécurité sanitaire des aliments

L'alimentation est une alliée puissante de notre santé... lorsqu'elle est saine et sûre. Un déséquilibre nutritionnel, des aliments contaminés peuvent nous exposer à des risques immédiats ou au développement de maladies chroniques. L'Anses agit pour prévenir et maîtriser les risques sanitaires pour tous les aspects de l'alimentation : sécurité sanitaire du champ ou de l'élevage à l'assiette, équilibre nutritionnel et qualité des aliments, activité physique et sédentarité. Autant de sujets dans lesquels elle s'est investie en 2021, tout en répondant aux enjeux de bien-être animal et de préservation de l'environnement.



Face à la mondialisation des échanges, à la diversification de l'offre alimentaire, aux émergences de zoonoses, une grande vigilance en matière de sécurité sanitaire s'impose, avec en arrière-plan de nouvelles attentes du public, par exemple en matière de bien-être animal. L'actualité de début 2022 a par ailleurs montré à quel point des risques déjà connus, comme les toxi-infections à salmonelles ou *Escherichia coli*, restent difficiles à maîtriser et peuvent toucher des populations importantes ou particulièrement sensibles. Pour toutes ces raisons, l'Anses a choisi pour le dernier Salon international de l'agriculture de dédier son stand et ses prises de parole aux défis sanitaires de l'alimentation d'aujourd'hui.

RISQUES BACTÉRIENS DES FROMAGES ET PRODUITS LAITIERS AU LAIT CRU

En France, au cours de la dernière décennie, la consommation de fromages au lait cru a été en cause dans 34 % des épidémies de salmonellose, 37 % des épidémies de listériose et 60 % des d'infections à *E. coli* entérohémorragiques (EHEC). Afin d'améliorer encore la maîtrise de ces risques, une récente expertise de l'Anses a hiérarchisé les principaux dangers bactériens associés aux différents types de fromages au lait cru et aux autres produits laitiers fabriqués à partir de lait cru. Elle souligne que les niveaux d'hygiène et de maîtrise des risques sont désormais très élevés au sein des élevages. Les autocontrôles mis en place au stade de la transformation permettent également d'identifier un grand nombre de lots problématiques. Pour renforcer la prévention, l'Agence recommande d'améliorer les investigations épidémiologiques, de veiller à l'identification précoce de mauvaises pratiques d'hygiène et de renforcer la sensibilisation des consommateurs aux températures de conservation du fromage au réfrigérateur, aux dates limite de consommation, aux âges auxquels une consommation de ces produits n'est pas recommandée (jeunes enfants notamment).



NOUVELLE ALERTE SUR LE MANQUE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

L'activité physique a longtemps été considérée comme bénéfique pour la santé sans pour autant lui être essentielle. Les travaux de l'Anses ont permis de confirmer ses bénéfices à court, moyen et long termes sur l'ensemble des composantes de la santé. Dans le cadre du PNNS, l'Agence avait élaboré en 2016 des repères relatifs à l'activité physique et la sédentarité. Avec cette base et les données de l'étude INCA 3 sur les habitudes des populations, elle a évalué les risques sanitaires associés à la sédentarité et à l'inactivité physique chez les enfants et adolescents en 2020, puis chez les adultes en 2021.

Ces travaux ont confirmé scientifiquement l'urgence sanitaire dans ce domaine : aujourd'hui, seuls 5 % des adultes ont une activité physique suffisante et 70 % des femmes sont en deçà de tous les niveaux d'activité identifiés pour être en bonne santé, contre 42 % des hommes.

Concernant la sédentarité, passer plus de 8 heures par jour en position assise expose à un risque pour la santé. Les adultes à faible niveau d'études et les moins de 45 ans sont les plus touchés. Autre constat alarmant : plus d'un tiers des adultes cumulent sédentarité élevée et activité physique insuffisante, d'où des taux de mortalité et de morbidité plus élevés. L'Anses souligne qu'il existe aujourd'hui des obstacles sérieux pour créer un environnement global favorable à l'évolution des comportements. Ils relèvent notamment de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, des modes de transport et de l'organisation du temps et des espaces de travail ou scolaires.

CHLORDÉCONE DANS L'ALIMENTATION : LANCEMENT DE CHLOREXPO AUX ANTILLES

Initiée à l'été 2021 en Guadeloupe et en Martinique pour une durée de trois ans, l'étude ChlorExpo vise à mieux prendre en compte les effets des habitudes locales d'approvisionnement et de préparation des aliments, notamment l'effet du mode de cuisson sur la teneur en chlordécone des aliments. Les informations produites aideront à trouver de nouveaux leviers pour limiter l'exposition de la population sans renoncer aux produits ou aux modes de production et de distribution locaux. Cette étude, qui s'inscrit dans le plan national Chlordécone IV, fait suite à l'étude Kannari qui a permis d'identifier les circuits d'approvisionnement et les zones de production les plus problématiques, ainsi que les populations concernées.

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE L'ALIMENTATION : LES DISPOSITIFS PILOTÉS PAR L'ANSES

- **CIQUAL** est une base de données publique qui détaille la composition nutritionnelle moyenne des aliments consommés en France. Cette table, l'une des plus complètes d'Europe, est une référence pour les diététiciens, les nutritionnistes et les industriels de l'agroalimentaire. En libre accès sur internet, elle génère plus d'1 million de visites par an.
- **Les études INCA**, études individuelles nationales des consommations alimentaires, livrent tous les sept ans une photographie des habitudes de consommations alimentaires de la population métropolitaine.
- **Les études de l'alimentation totale (EAT)** identifient les substances chimiques les plus problématiques et les quantifient selon la zone géographique et l'âge, en tenant compte des comportements alimentaires réels.
- **L'observatoire OQALI** porte sur la composition des produits transformés mis sur le marché en France. Il est piloté conjointement avec INRAE.

GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE LA VENTE EN VRAC



En réponse à la demande croissante, les produits vendus en vrac ont conquis les rayons des commerces. Fruits secs, céréales, savons, lessives..., la loi AGEV a prévu de permettre la vente en vrac de nombreux produits de consommation courante. Pour protéger efficacement la santé des consommateurs, les distributeurs doivent mettre en place des dispositifs adaptés à ce nouveau processus d'achat. Dans son expertise de 2021, l'Anses recommande des pratiques d'hygiène incluant le nettoyage du matériel y compris celui manipulé par les clients, la maîtrise des conditions de conservation des produits ou encore l'utilisation de mobiliers adaptés à la vente en vrac. L'Agence s'est également prononcée sur les produits ne pouvant pas être vendus en vrac pour des raisons de santé publique. C'est notamment le cas des denrées très périssables comme les aliments vendus dans les rayons réfrigérés (viandes, poissons, certains produits laitiers ou de charcuterie, etc.) ou certains aliments pour animaux. Elle précise enfin les bonnes pratiques à adopter par le consommateur pour éviter de contaminer les produits et notamment les aliments lors de l'achat et du stockage, ou pour conserver les informations concernant l'emploi, la présence d'allergène ou la durée de conservation.

Améliorer la santé et le bien-être des animaux

Influenza aviaire, tuberculose bovine, grippe porcine... Ces maladies animales ont mobilisé l'Anses en 2021, qui reste par ailleurs vigilante aux potentielles transmissions de pathogènes à l'Homme, à l'instar de la pandémie Covid-19. Son action en 2021 en matière de santé animale couvre également une grande variété de situations et des travaux importants sur le volet du médicament vétérinaire.



CONDITIONS D'ÉLEVAGE : TROIS AVIS MARQUANTS

Alors que la Commission européenne envisageait de réintroduire des protéines animales dans l'alimentation des porcs et volailles, l'Agence s'est prononcée sur les risques que cela représenterait pour la santé animale et humaine. Les experts ont identifié les situations au cours desquelles des encéphalopathies spongiformes transmissibles pourraient être transmises, amplifiées et difficilement maîtrisables une décennie plus tard, comme cela s'était produit lors de la crise de « la vache folle ». L'Anses a rappelé l'importance de séparer strictement par espèces les sites de la chaîne de production pour éviter par exemple que des porcs consomment des protéines de porcs.

En 2021, l'Agence s'est également penchée sur l'ingestion par les bovins de corps étrangers métalliques accidentellement mélangés à leur alimentation. Ces débris peuvent provoquer des lésions des organes internes et, dans les cas graves, la mort de l'animal. L'expertise montrant que 7 à 20 % des bovins étaient concernés, l'Anses recommande des mesures pratiques de prévention et souligne que l'administration d'aimants est un moyen efficace pour éviter des lésions.

L'an passé, l'Anses a aussi conclu à un lien « hautement improbable » entre la présence d'un champ d'éoliennes et divers troubles rapportés dans deux élevages bovins de Loire-Atlantique, mais recommandé l'établissement d'un protocole de diagnostic global adapté, pour pouvoir répondre rapidement en cas de troubles dans d'autres élevages proches d'éoliennes.

BRUCELLOSE : DES SCÉNARIOS POUR GÉRER L'INFECTION DES BOUQUETINS SUR LE MASSIF DU BARGY

L'Anses a produit depuis 2013 plusieurs expertises sur des populations de bouquetins du massif du Bargy (Haute-Savoie) suite à la détection de la brucellose chez certains individus. L'objectif est double : limiter les risques de contamination des animaux domestiques et favoriser l'extinction naturelle de la maladie dans la population sauvage. Dans son avis publié fin 2021, à la suite du dépistage d'une souche de brucellose locale dans un élevage de bovins, l'Anses remarque que, sans minimiser le préjudice pour l'éleveur, il s'agit d'un événement ponctuel qui ne s'était pas produit depuis 2012. Après avoir étudié six scénarios de gestion de la situation, elle a recommandé de privilégier une gestion combinant captures et tirs ciblés, afin de maintenir dans la durée une pression à la baisse sur le foyer d'infection local jusqu'à en obtenir l'extinction.



JOURNÉE ABEILLES : FOCUS SUR LE PROJET EUROPÉEN POSHBEES

Tous les deux ans, l'Agence organise une journée de rencontre dédiée aux travaux de recherche, d'expertise et de surveillance menés sur les abeilles. Ouverte à un large public d'apiculteurs, chercheurs, décideurs publics, entreprises, représentants professionnels et médias, elle permet de faire le point sur les avancées scientifiques récentes dans le domaine. En 2021, un focus a été fait sur les recherches menées dans le cadre du projet européen Poshbee, dont l'Anses coordonne le volet sur l'exposition des abeilles aux produits chimiques et à différents pathogènes. Au sein de son laboratoire de Sophia Antipolis, titulaire de plusieurs mandats européen et internationaux sur la santé des abeilles, l'Agence développe par exemple une technologie permettant d'identifier et de quantifier plus spécifiquement et plus rapidement, voire simultanément, onze virus, bactéries et parasites différents. D'autres travaux visent à simuler l'exposition réelle des abeilles aux pesticides.

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE : L'ANSES IMPLIQUÉE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Au sein de l'Anses, l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) est l'autorité compétente en matière d'évaluation et de gestion du risque pour le médicament vétérinaire en France. Elle est en particulier responsable de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires, du suivi de leurs effets indésirables et de la surveillance de leur qualité. Elle s'occupe également de l'autorisation de l'importation et de l'utilisation temporaire des médicaments vétérinaires, sans oublier l'inspection des établissements pharmaceutiques vétérinaires. L'ANMV est particulièrement impliquée dans les travaux au niveau européen et notamment dans la réforme de la législation.

Le 28 janvier 2022, est entrée en application la nouvelle réglementation européenne en pharmacie vétérinaire. Les objectifs principaux sont d'améliorer la sécurité et la disponibilité des médicaments vétérinaires, renforcer la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, améliorer le marché intérieur européen du médicament vétérinaire et réduire la charge administrative. Pendant toute la phase de préparation, l'ANMV a notamment initié la mise en place d'une « task force », qu'elle co-préside avec l'EMA. Ce réseau des chefs d'agence a permis aux autorités compétentes des États membres de se coordonner, afin d'établir une mise en œuvre harmonisée du règlement et des procédures communes.



PHYTOTHÉRAPIE ET AROMATHÉRAPIE : ADAPTER L'ÉVALUATION DES RISQUES EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Les médicaments vétérinaires à base de plantes intéressent de plus en plus les éleveurs et les vétérinaires. Toutefois, les plantes, préparations de plantes et huiles essentielles les plus fréquemment utilisées en médecine vétérinaire n'ont généralement pas fait l'objet de l'évaluation prévue par la réglementation sur les médicaments vétérinaires et, de ce fait, ne peuvent pas être utilisées à des fins thérapeutiques sur des animaux producteurs de denrées alimentaires. L'impossibilité d'emploi est due notamment à l'absence de limite maximale de résidus (LMR), à savoir la quantité maximale de substances actives contenues dans le médicament que l'on peut retrouver dans les denrées alimentaires d'origine animale, sans que cela ne présente de risque pour la santé des consommateurs. Pour être force de proposition, l'ANMV a récemment proposé une méthode d'évaluation adaptée. Celle-ci permettrait de définir une liste de plantes pour lesquelles il n'y a pas besoin de définir de LMR car leur utilisation est considérée sans risque pour le consommateur, d'écarter les plantes dont la toxicité est déjà avérée ou encore d'identifier les données manquantes. La méthode proposée a été testée sur 21 plantes, huiles essentielles ou substances significativement présentes dans les huiles essentielles couramment utilisées en médecine vétérinaire.



ANSM ET ANSES, ENSEMBLE DANS UNE APPROCHE « UNE SEULE SANTÉ »



Interview croisée de **Jean-Pierre Orand**, directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) au sein de l'Anses, et de **Caroline Semaille**, directrice générale adjointe en charge des opérations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

En France, deux agences sanitaires sont compétentes en matière de médicament. Comment l'ANSM, en charge du médicament humain, et l'ANMV, responsable du médicament vétérinaire, articulent-elles leurs actions ?

CAROLINE SEMAILLE. L'ANSM et l'ANMV coopèrent depuis très longtemps, notamment en matière d'inspection des établissements pharmaceutiques à activités mixtes, humaine et vétérinaire. En la matière, nous mutualisons nos ressources et coordonnons

nos efforts : en 2021, nous avons mené cinq inspections conjointes pour les études non cliniques. Nos agences se mobilisent également ensemble lors de situations sensibles majeures. Cela a été le cas à propos des ruptures de médicament humain et les possibilités de suppléer en cas de besoin avec les médicaments vétérinaires lors de la crise liée au Covid-19. Nous allons étendre cette coopération au domaine de l'évaluation des dossiers de demandes d'autorisation de mise sur le marché pour capitaliser sur nos expertises respectives.

JEAN-PIERRE ORAND. Nous coopérons également au niveau européen. L'ANSM et l'ANMV portent la position française auprès de l'Agence européenne du médicament et participent au réseau des chefs des agences des médicaments, qui aborde des questions de politique sanitaire et de gestion. Nous avons co-présidé les deux réunions de ce réseau durant la présidence française de l'Union européenne, en vidéoconférence et à Saint-Malo.

Sur quels sujets, historiques ou nouveaux, travaillez-vous ensemble ? Que retirez-vous de ces collaborations ?

JEAN-PIERRE ORAND. Bien évidemment nous restons fortement investis sur la question de la résistance aux antibiotiques, l'un de nos plus anciens objets de collaboration. Nous voyons émerger d'autres sujets. Par exemple, l'utilisation de médicaments vétérinaires

à base de plantes est de plus en plus plébiscitée par les éleveurs et les vétérinaires. En 2021, l'ANMV a produit une évaluation des risques pour le consommateur, à laquelle des agents de l'ANSM ont participé. Il s'agit en effet d'un sujet bien connu en médecine humaine. Si chaque agence a ses missions propres et ses évaluateurs, il y a un intérêt évident à travailler ensemble, notamment sur l'évaluation du risque environnemental lié à l'usage des médicaments.

CAROLINE SEMAILLE. Sur certains sujets, comme les médicaments à base de plantes et les médicaments homéopathiques, les compétences sont rares. Nous avons dès lors tout intérêt à échanger sur nos expertises respectives. Les experts en toxicologie de l'ANSM participent aux travaux de l'ANMV et, en miroir, leurs experts sont associés au comité français de pharmacopée. Par ailleurs, l'ANMV, et l'Anses en général, a développé une expertise en matière de santé environnementale dont nous pouvons bénéficier. Avec les nouvelles politiques européennes liées au Pacte vert ou « Green deal », nous nous dirigeons vers un renforcement de la prise en compte de l'impact sur l'environnement, y compris pour le médicament humain.

Quelles sont vos perspectives de collaborations ?

JEAN-PIERRE ORAND. En santé animale, nous voyons apparaître de nouvelles thérapies, comme les

thérapies géniques ou le recours aux cellules souches, qui existent déjà en médecine humaine. Cela nous incite à renforcer nos échanges avec l'ANSM sur ces innovations en approfondissant l'approche globale « Une seule santé ». Les sujets sont de plus en plus transversaux et appellent à des rapprochements. Les deux agences sont par exemple partenaires, avec les ministères chargés de la santé et de l'agriculture, du projet PARS piloté par l'OMS et financé par l'UE. Le projet vise à appuyer dans les États membres les réformes structurelles concernant la disponibilité des antibiotiques. Nous portons également ensemble un projet d'évaluation d'un dossier européen de vaccin humain pour la grippe aviaire.

CAROLINE SEMAILLE. Pour concrétiser notre volonté de décroiser les activités de santé publique, nous lançons la construction de la future plateforme commune ANSM-Anses, dont la première pierre va être posée à Lyon en juillet. Les équipes de nos deux agences basées à Lyon vont se regrouper dans un seul et même bâtiment : elles partageront un laboratoire commun de haute sécurité biologique et de technologies de pointe. La plateforme réunira ainsi nos compétences, qui se consacreront en premier lieu à un sujet pionnier de nos collaborations : l'antibiorésistance, pour laquelle l'approche « une seule santé » trouve toute son importance. C'est un bel accomplissement de notre coopération. 🍀

PAGE

54

Composition du
conseil d'administration
de l'Anses

PAGE

56

Organigramme

PAGE

58

9 laboratoires
répartis sur 16 sites

PARTIE 3

Organisation de l'Anses

Composition du conseil d'administration de l'Anses

au 21 juin 2022

PRÉSIDENT

Pr. Benoît Vallet
(nommé par décret du 10 septembre 2020)

VICE-PRÉSIDENT

Pierre-Yves Montéléon
(élu le 12 mars 2020)

PREMIER COLLÈGE
REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

- Le directeur général de la santé
- Le directeur général de la prévention des risques
- Le directeur général du travail
- Le directeur général de l'alimentation
- La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- La directrice du budget
- Le directeur général de la recherche et de l'innovation
- Le directeur général des entreprises

DEUXIÈME COLLÈGE
REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

- Représentants des associations de protection de l'environnement
Titulaire : Sièges vacants - Procédure de nomination en cours, France nature environnement
Suppléant : Alain Chabrolle, France nature environnement
Titulaire : Jacky Bonnemains, Association de protection de l'Homme et de l'environnement Robin des Bois
Suppléant : Charlotte Nithart, Association de protection de l'Homme et de l'environnement Robin des Bois

- Représentants des associations de défense des consommateurs agréées au niveau national
Titulaire : Jean-Yves Mano, Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie
Suppléant : Micheline Bernard-Harlaut, Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs
Titulaire : Jean-Louis Blanc, Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur
Suppléant : Nicole Damon, Conseil national des associations familiales laïques
- Représentants des associations ayant une activité dans le domaine de la qualité de la santé et de la prise en charge des malades agréées au niveau national
Titulaire : François Rullier, Association Le Lien
Suppléant : Marie-Agnès Besnard, Union nationale des associations familiales
- Représentants des associations d'aide aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles représentées au sein du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante
Titulaire : Alain Prunier, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés
Suppléant : Nadine Herrero, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés
Titulaire : François Desriaux, Association nationale de défense des victimes de l'amiante
Suppléant : Béatrice Collin, Association nationale de défense des victimes de l'amiante

TROISIÈME COLLÈGE
REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

- Titulaire :** Thierry Coué, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
Suppléant : Nelly Le Corre-Gabens, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
- Titulaire :** Gérard Boivin, Association nationale des industries alimentaires
Suppléant : Hervé Lafforgue, Association nationale des industries alimentaires
- Titulaire :** Lionel Desencé, Fédération des entreprises du commerce et de la distribution
Suppléant : Isabelle Fillaud, Confédération générale de l'alimentation en détail
- Titulaire :** Jean-Louis Hunault, Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif
Suppléant : Marie-Anne Barthélémy, Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif
- Titulaire :** Philippe Prudhon, France Chimie
Suppléant : Sièges vacants - Procédure de nomination en cours, Phytéis
- Titulaire :** Jean-François Loret, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau
Suppléant : Flora Bourigault, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau

QUATRIÈME COLLÈGE
REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS ET DES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS

- Représentants des organisations syndicales de salariés
Titulaire : Edwina Lamoureux, Confédération française démocratique du travail
Suppléant : Soraya Duboc, Confédération française démocratique du travail
- Titulaire :** Bernard Salengro, Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres
Suppléant : Christian Expert, Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres
- Titulaire :** Pierre-Yves Montéléon, Confédération française des travailleurs chrétiens
Suppléant : Claude Vanyek, Confédération française des travailleurs chrétiens
- Titulaire :** Alain Delaunay, Confédération générale du travail
Suppléant : Hélène Courtin, Confédération générale du travail

Titulaire : Maxime Rautet, Confédération générale du travail-Force ouvrière
Suppléant : Francis Berrocal, Confédération générale du travail-Force ouvrière

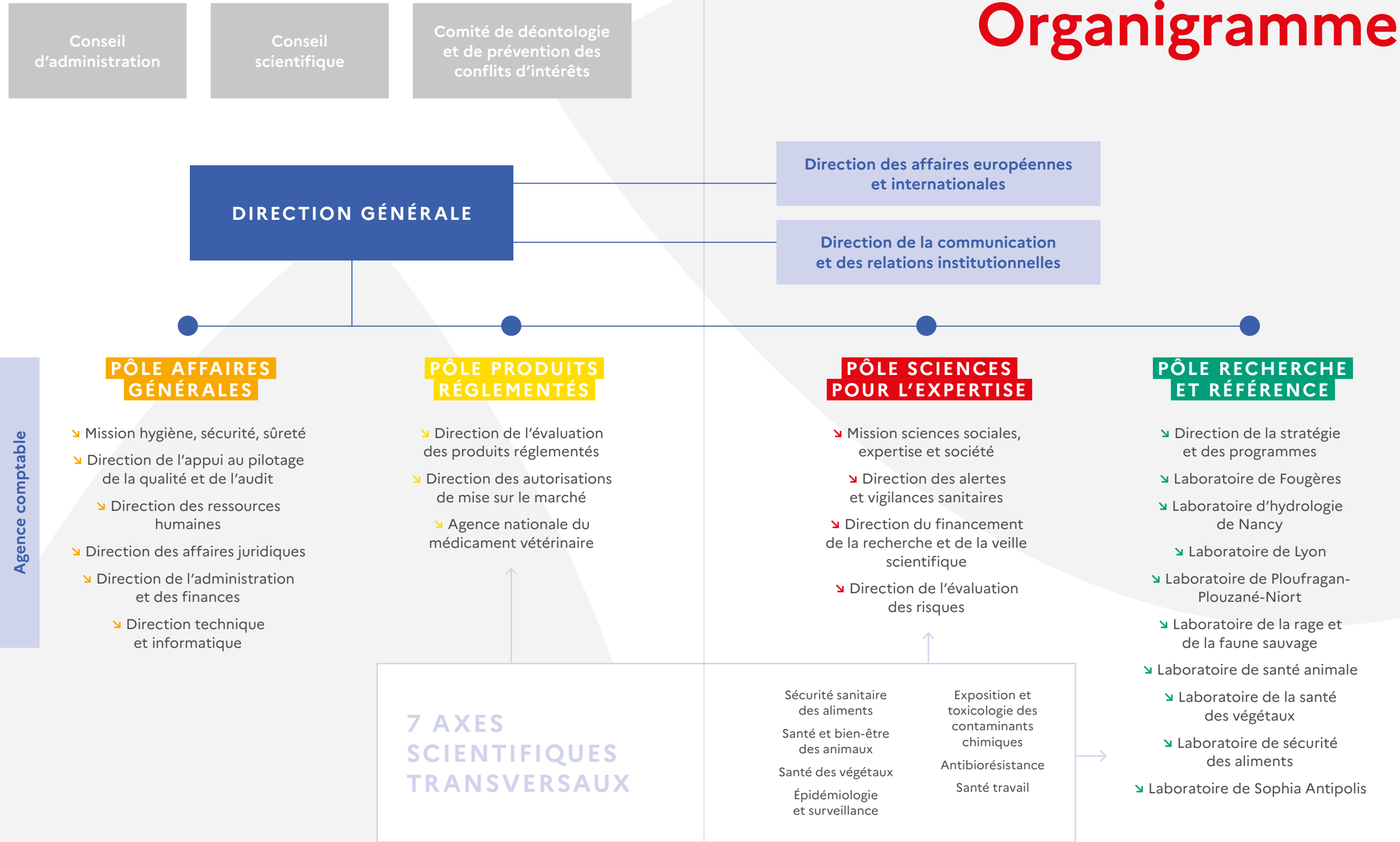
- Représentants des organisations interprofessionnelles d'employeurs
Titulaire : Pierre Thillaud, Confédération des petites et moyennes entreprises
Suppléant : Philippe Chognard, Confédération des petites et moyennes entreprises
- Titulaire :** Virginie Delcroix, Mouvement des entreprises de France
Suppléant : Franck Gambelli, Mouvement des entreprises de France
- Titulaire :** Sandrine Bize, Union des entreprises de proximité
Suppléant : Jean-Baptiste Moustié, Union des entreprises de proximité

CINQUIÈME COLLÈGE
ÉLUS ET PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Élus
Titulaire : Sièges vacants - Procédure de nomination en cours, représentant de l'Association des maires de France
Suppléant : Pierre Aschieri, représentant de l'Association des maires de France, maire de Mouans-Sartoux
- Titulaire :** Sièges vacants - Procédure de nomination en cours, représentant de l'Assemblée des départements de France
Suppléant : Christophe Serre, représentant de l'Assemblée des départements de France, vice-président du Département du Gard

- Personnalités qualifiées
Titulaire : Christophe Brard, docteur vétérinaire, président de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires
Suppléant : Janine Guaguère, docteur vétérinaire, élue du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires
- Représentants du personnel de l'Agence
Titulaire : Nathalie Thieriet
Suppléant : Corinne Sévin
- Titulaire :** Katell Rivoal
Suppléant : Jérôme Lozach
- Titulaire :** Michel Laurentie
Suppléant : Bertrand Lombard

Organigramme



9 laboratoires répartis sur 16 sites



Glossaire

- **AGEC** : loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire
- **ANSM** : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
- **AMM** : autorisation de mise sur le marché
- **ANMV** : Agence nationale du médicament vétérinaire
- **ASAP** : loi d'accélération et de simplification de l'action publique
- **CESE** : Conseil économique, social et environnemental
- **CLP** : règlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges
- **CNDP** : Commission nationale du débat public
- **CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- **Dares** : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
- **DGAI** : Direction générale de l'alimentation
- **DGCCRF** : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- **DGS** : Direction générale de la santé
- **DPI** : déclaration publique d'intérêt
- **EAT** : Étude de l'alimentation totale
- **ECHA** : Agence européenne des produits chimiques
- **EFSA** : European Food Safety Authority / Autorité européenne de sécurité des aliments
- **EJP** : European Joint Program / Programme conjoint européen
- **EMA** : European Medicines Agency / Agence européenne des médicaments
- **EnvA** : École nationale vétérinaire d'Alfort
- **FAO** : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
- **GECU** : groupe d'expertise collective d'urgence
- **HBM4EU** : European Human Biomonitoring Initiative
- **INCA** : études individuelles nationales des consommations alimentaires
- **INRAE** : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- **Inserm** : Institut national de la santé et de la recherche médicale
- **ISO** : Organisation internationale de normalisation
- **LMR** : limite maximale de résidu
- **LNR** : laboratoire national de référence
- **NIFDS** : National Institute of Food and Drug Safety Evaluation / Institut national d'évaluation de la sécurité des aliments et des médicaments de Corée
- **OEPP** : Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes
- **OGM** : organisme génétiquement modifié
- **OIE** : Organisation mondiale de la santé animale, désormais OMSA depuis mai 2022
- **OMS** : Organisation mondiale de la santé
- **OPECST** : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- **Oqali** : Observatoire de la qualité de l'alimentation
- **PARC** : Partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques
- **PNNS** : Programme national nutrition santé
- **PNR EST** : Programme national de recherche environnement santé travail
- **PNSE** : Plan national santé environnement
- **PST** : Plan santé travail
- **REACH** : Règlement européen relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques
- **Résapath** : Réseau d'épidémiosurveillance de l'antibiorésistance des bactéries pathogènes animales
- **RNV3P** : Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles
- **SVHC** : substance extrêmement préoccupante / Substance of Very High Concern
- **UE** : Union européenne
- **Ulco** : Université du littoral Côte d'Opale
- **VGAI** : valeur guide de qualité d'air intérieur
- **VLEP** : valeur limite d'exposition professionnelle
- **VTR** : valeur toxicologique de référence



**Retrouvez notre
rapport d'activité et
toutes nos actualités**
www.anses.fr



**Suivez nos actualités
sur les réseaux sociaux**



@Anses_fr



Anses

RÉDACTION

Anses – Direction de la
communication et des relations
institutionnelles

CONCEPTION ÉDITORIALE

AndJOY

**CRÉATION GRAPHIQUE
ET RÉALISATION**

BA–BA (www.ba-ba.fr)

CRÉDITS PHOTOS

Anses, Frédérique Toulet,
Stéphane Maillard, GettyImages,
Adobe Stock, iStock

© Anses Éditions juin 2022

ISSN 2257-1019
Dépôt légal : juillet 2022



Siège : 14 rue Pierre et Marie Curie
94701 Maisons-Alfort Cedex

www.anses.fr – @Anses_fr